## Déclaration de volonté relative au prélèvement de matériel corporel humain après le décès<sup>1</sup>

Nom et prénoms : Numéro de registre national :	
Le cas échéant, le représentant de celui au non Nom et prénoms : Numéro de registre national : Qualité :	n duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :
<ul> <li>Don d'organes pour la transplantation</li> <li>Les organes prélevés après votre décès serviron</li> <li>Opposition</li> <li>Consentement explicite</li> <li>Retrait de la précédente déclaration</li> </ul>	ion nt pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.
<ul> <li>Don de matériel corporel humain p</li> <li>Les tissus et cellules prélevés après votre décès greffe.</li> <li>Opposition</li> <li>Consentement explicite</li> <li>Retrait de la précédente déclaration</li> </ul>	oour la transplantation serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une
<ul> <li>Don de matériel corporel humain p Le matériel corporel prélevé après votre décès s innovantes.</li> <li>Opposition</li> <li>Consentement explicite</li> <li>Retrait de la précédente déclaration</li> </ul>	oour la fabrication de médicaments servira à la fabrication de médicaments, par exemple pour des thérapies
	oour la recherche sera utilisé dans le cadre de la recherche scientifique pour approfondir les nines maladies et continuer à améliorer les soins.
Fait à	le
Signature du déclarant/de son représentant	Signature et cachet de la commune

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Base légale : Arrêté royal du 9/02/2020 relatif à l'enregistrement des déclarations de volonté concernant le prélèvement de matériel corporel humain, y compris les organes, après le décès